



Projet associatif

De l'association Carrefour (Metz)

11 octobre 2008



SOMMAIRE

Introduction	3
1 – Rappel des grandes évolutions de l’association	3
2 - Valeurs auxquelles adhère l’association Carrefour	5
Valeurs républicaines	5
Valeurs du scoutisme et des mouvements de jeunesse	5
Valeurs de l’éducation populaire	6
Valeurs de l’action sociale	6
Valeurs des associations de solidarité	7
5 - Articulation des valeurs et traduction dans l’action de Carrefour	10
Chaque personne est accueillie comme sujet de droit, acteur de sa vie.	10
Chaque résidente ou résident est encouragé à se construire à son rythme	11
Activités culturelles et sportives :	
des supports d’éveil de la conscience, de l’intelligence et de la curiosité	11
Un principe d’action permanent : la mixité ou le brassage social	12
Un engagement régulé par une éthique	13
6 – Une gestion prudente et active du patrimoine immobilier et du cadre bâti pour les mettre au service des valeurs et du projet associatif	13
Gestion patrimoniale : un vecteur stratégique de l’action associative	13
Une gestion parcimonieuse du patrimoine immobilier	15
Annexe n° 1 : Membres fondateurs et présidents successifs de l’association Carrefour	17
Annexe n° 2 : Principales dates marquant l’évolution de l’association	17
Annexe n° 3 : Évolutions statutaires	20
Annexe n° 4 : Principales dates marquant l’évolution des locaux et des capacités d’accueil	21
Annexe n° 5 : Évolution des capacités	23

Introduction



Le projet associatif de Carrefour et sa dynamique institutionnelle sont nés en 1945 d'une initiative militante d'acteurs issus principalement du scoutisme féminin et de travailleurs sociaux en lien avec l'évêché de la Moselle. Ces derniers se sont engagés de manière solidaire pour la promotion sociale de jeunes filles et de jeunes femmes et l'égalité des chances.

Ce projet définit le sens que l'association donne à sa mission et à l'action qu'elle engage auprès des jeunes. Il fixe les objectifs de notre action au regard de valeurs humaines et éthiques. Au travers des valeurs collectives partagées, il devient prescriptif.

Sa mise en cohérence résulte d'un travail progressif et constant de réflexion et de débats internes. Elle a été portée par des actes juridiques et d'organisation et s'est structurée au fil du temps (statuts, conventions, habilitations, contrats, protocoles...).

La formulation de cette ambition partagée est l'aboutissement d'un engagement des bénévoles, militants, administrateurs, personnels de l'association et de personnalités adhérant aux valeurs fondatrices¹. Tous ont agi en référence au modèle d'une société laïque respectueuse de toutes les croyances, indépendante et tolérante par rapport à toute confession religieuse et attentive aux libertés d'expression et d'opinion.

1 – Rappel des grandes évolutions de l'association

Les dates fondamentales qui jalonnent l'histoire de Carrefour correspondent aux différentes réponses apportées aux problèmes rencontrés par les jeunes mosellans. Comme d'autres associations de notre pays, les initiatives développées ont été porteuses d'innovation et ont permis une progression des services pour la jeunesse.

Cette histoire est marquée par des textes fondateurs, des lieux, des temps forts de création de services ou d'activités, de mise en sommeil de projets et de reprise de ceux-ci, et par l'adaptation constante aux besoins évolutifs des nouvelles générations de jeunes².

Le projet associatif, tel qu'il est formulé aujourd'hui, s'inspire en premier lieu des statuts originels de l'association « Les Amis du Carrefour ». Ils ont été élaborés le 30 avril 1946, après deux années de fonctionnement effectif mais informel.

La finalité de l'association y est ainsi définie :

« L'association a pour but l'aménagement et la gestion d'un foyer destiné à assurer à toute la jeunesse féminine et particulièrement aux ouvrières et employées isolées :

- un appui matériel et moral, des repas et un logis convenable,*
- la création d'un centre de culture : bibliothèque, jeux, destiné à fournir à la jeunesse des loisirs éducatifs. »*

Ces statuts, enregistrés en 1946 au Tribunal d'Instance de Metz, sous le volume VI n° 15, ont fait l'objet de modifications et d'adaptations au fil des ans pour enraciner les actions dans une société en évolution et pour répondre aux nouvelles exigences législatives et réglementaires. Ainsi, aujourd'hui, Carrefour ne s'adresse plus exclusivement aux jeunes filles, comme au début de son existence, mais à tous les jeunes (hommes ou femmes) et accueille principalement des jeunes de sexe féminin.

¹ Voir la liste des membres fondateurs et présidents successifs de l'association (annexe n° 1)

² Voir les principales dates marquant les grandes évolutions de l'association (annexe n° 2)

Au-delà des changements successifs de tel ou tel de ses articles, les statuts de l'association sont structurés autour d'une permanence de son objet social, même si sa formulation peut différer. La version actuelle de cet objet date de mars 1994 :

« La mission générale de Carrefour est d'accueillir tout jeune, et spécialement tout jeune en difficulté, comme une personne unique. Carrefour n'est pas seulement un lieu qui reçoit des résidentes mais aussi une maison qui accueille de façon personnelle chaque jeune, considéré comme responsable de sa vie, capable de percevoir, en lui et dans son environnement, les normes qui guideront ses choix essentiels, son parcours d'humanité.

Cela se traduit notamment par :

- *une large équipe, bénévole et permanente, d'animation et de gestion, soucieuse d'écoute et d'action,*
- *l'ouverture sur le monde et sur la vie grâce à la diversité des activités proposées au sein de la maison et à l'extérieur.*

Bâtiments et équipes, la maison toute entière cherche à exprimer quotidiennement le goût de la vie, le goût de la création et de la beauté, celui de la liberté et de la marche vers l'autonomie, la lutte contre l'exclusion, le goût du courage et de l'entraînement à l'effort, l'amour de soi et l'ouverture à autrui.

A cette fin, Carrefour administre « un équipement social polyvalent » de type foyer Soleil pour :

- *des résidentes et résidents qui sont apprentis, lycéens, étudiants travailleurs, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi en insertion sociale et professionnelle,*
- *des usagers et passagers individuels ou en groupes.*

L'association Carrefour gère des secteurs d'activités spécifiques qui sont : un Foyer de jeunes travailleuses, un Foyer d'hébergement, un Centre d'hébergement et de réadaptation sociale, un Centre d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle, une Auberge de jeunesse, un Espace d'expositions « Carrefour des arts », des lieux d'activités culturelles, sociales et sportives.

L'association Carrefour offre également des services complémentaires : d'hébergement et de restauration, des salles d'activités, de réunions ou de séminaires, d'activités socio-éducatives et d'insertion, des actions culturelles, des activités sportives.

L'originalité de Carrefour et son efficacité sociale résident dans cette articulation entre les secteurs d'activités spécifiques et les services complémentaires.

L'association Carrefour a également pour but de promouvoir et de réaliser, par tous les moyens dont elle dispose, des services ou établissements utiles pour les populations concernées au plan local, départemental et régional.»¹

Des jeunes (filles et garçons) accueillis dans le principe de la mixité sociale

Dés sa création, les fondateurs se préoccupent fortement du soutien à apporter aux différentes composantes sociales de la jeunesse féminine et plus particulièrement aux ouvrières et employées isolées, en vue de les accompagner dans la phase de transition vers l'âge adulte qui caractérise cette étape de la vie.

Carrefour ne se limite pas à une catégorie spécifique formée de jeunes travailleuses, étudiantes ou en apprentissage. Son champ d'intervention est également ouvert à un public bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Hébergement, de l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore de jeunes faisant l'objet d'un placement judiciaire.

Le public accueilli est donc hétérogène au regard de ses caractéristiques sociales. Il comprend une partie de jeunes en grande difficulté, non seulement du fait de l'absence d'un emploi stable et/ou d'un logement autonome, mais aussi en raison d'éventuels troubles du comportement, de conduites addictives, d'un état de santé physique et mental défaillant, d'un parcours judiciaire perturbé, etc. Cette hétérogénéité du public accueilli nécessite une souplesse et une polyvalence dans

¹ Voir en annexe n° 3 « les évolutions statutaires »

la mise en œuvre d'un accueil favorisant la mixité sociale et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion. Ce choix délibéré doit cependant s'inscrire dans la garantie de la sécurité de chacun. C'est pourquoi les jeunes filles violentes, agressives, refusant tout projet d'insertion et pouvant compromettre le bon fonctionnement de l'institution dans son ensemble, sont écartées après constat de faits et rappels à l'ordre successifs.

2 - Valeurs auxquelles adhère l'association Carrefour

Les valeurs sur lesquelles s'appuient les actions mises en œuvre au profit des résidentes, résidents, usagers et passagers de l'association, puisent leurs sources dans divers registres : les valeurs républicaines, du scoutisme et des mouvements de jeunesse, de l'éducation populaire, de l'action sociale. Ces valeurs se complètent par la mise en œuvre d'un modèle associatif propre aux associations de solidarité.

Valeurs républicaines

Carrefour se réfère aux valeurs qui sont d'abord celles des droits de l'homme et d'une république laïque, respectueuse de toutes les religions, démocratique et sociale, respectueuse de chaque personne. Ces valeurs sont d'abord énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Elles sont confirmées et complétées par le préambule de la constitution de 1946 auquel la constitution de 1958 adhère.

Le préambule de 1946 proclame et rappelle que « tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ». Il énonce des principes qui portent sur les droits dans lesquels l'association se reconnaît :

- la garantie pour la femme, dans tous les domaines, de droits égaux à ceux de l'homme
- le droit d'asile sur le territoire de la République pour toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté
- le droit d'obtenir un emploi et le devoir de travailler. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
- le droit à l'action syndicale
- le droit de grève
- le droit à la participation et à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

Ce texte fondamental pour la vie d'une société rappelle également que :

- La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.
- La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

Valeurs du scoutisme et des mouvements de jeunesse

L'association Carrefour est également héritière des valeurs du scoutisme que l'on peut décliner par quelques concepts qui sont autant de références pour l'action : créativité, autonomie, esprit d'équipe, solidarité, espérance. Le but de l'action socio-éducative est d'accompagner les jeunes dans le développement individuel, au sein d'un groupe, de leur potentiel physique, intellectuel, émotionnel, social et spirituel. L'ambition est de leur permettre de devenir des citoyens autonomes, solidaires, responsables, actifs et engagés.

Valeurs de l'éducation populaire

Les valeurs de l'éducation populaire visent la démocratisation de l'accès aux savoirs et la diffusion de la connaissance au plus grand nombre. Elle est à la fois un moyen et une méthode de l'éducation à la citoyenneté, elle associe une dimension humaniste de développement de l'individu et a pour finalité la formation de citoyens actifs et responsables.

L'éducation populaire reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Les apprentissages issus de l'éducation populaire sont autant d'occasions de développer ses capacités à vivre en société, à devenir des citoyens responsables et solidaires, capables d'être acteurs de leur propre développement et de celui des groupes sociaux auxquels ils appartiennent, tout en résistant à l'esprit de compétition envers les autres.

Ces valeurs de l'éducation populaire trouvent leur traduction au travers d'actions socioéducatives, de formation, de développement de solidarités, par les loisirs culturels, artistiques, éducatifs, touristiques, sportifs mis en œuvre dans une perspective de promotion individuelle et collective et d'un progrès de la vie démocratique.

Au-delà de la mise en œuvre de ces principes dans l'action auprès des jeunes, l'association contribue également au développement des valeurs de l'éducation populaire dans la vie sociale et collective. C'est pourquoi Carrefour a adhéré et/ou a participé à la création et au développement d'associations ou de fédérations qui se réclament des mêmes valeurs ou qui ont pour but de les promouvoir par des actions concrètes :

- Association Mosellane d'Organisation de Loisirs (AMOL) [années 1950]
- Fédération des Foyers et Centres Culturels de la Moselle, Culture et Liberté Moselle, Union des Foyers de Jeunes Travailleurs [années 1960-1970]
- Institut Régional de Formation d'Adultes (IRFA) [années 1980-1990]
- Fédération Relais [années 1980-1990]
- Fédération Unie des Auberges de Jeunesse [années 1990].

Valeurs de l'action sociale

Pour définir l'action sociale qu'elle met en œuvre, l'association Carrefour privilégie un modèle où l'action sociale désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion, notamment par des dispositifs législatifs ou réglementaires et par des actions visant à aider les personnes les plus fragiles à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant. Carrefour opte donc pour une logique qui mise sur la promotion sociale des personnes, des groupes et des territoires. C'est pourquoi l'association adhère pleinement à la définition de l'action sociale qu'en donne le Code de l'action sociale et des familles :

« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales » (Article L. 116-1).

Les valeurs qui fondent cette action sociale peuvent se décliner comme suit :

- La dignité humaine. La conviction que chaque être humain doit pouvoir accéder à l'autonomie et à la responsabilité. Pour y parvenir, un logement, un emploi et un environnement propice sont des conditions essentielles.
- Le respect de l'autre et la reconnaissance des différences. L'accueil des personnes étrangères, le respect des cultures, la rencontre des personnes exclues ou menacées de marginalité inspirent l'action sociale.
- L'égalité. Le respect de la personnalité et de la dignité de chaque être humain passe par le refus de toute forme de discrimination fondée sur la filiation ethnique, la catégorisation et l'orientation sexuelles, l'âge, la couleur de la peau, les déficiences physiques ou mentales, la maladie.
- La solidarité. Elle s'appuie sur la prise de conscience de l'interdépendance sociale étroite existant entre les hommes, sans distinction de sexe. Elle incite à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque et à coopérer.
- La participation à la vie collective et le changement social. La mise en œuvre de la solidarité passe également par des actions collectives visant le changement du contexte socioéconomique pour améliorer la justice sociale. Les actions mises en œuvre favorisent l'éducation et permettent à tout individu d'être informé, de s'exprimer, d'être écouté, d'être acteur de son devenir social.

Le respect de ces valeurs suppose que l'ensemble des acteurs de l'action sociale soient aussi en capacité de :

- Détecter et identifier les nouveaux besoins en observant et en étant à l'écoute des populations.
- Répondre aux difficultés de la vie quotidienne en apportant de façon immédiate le conseil ou l'aide appropriée.
- Innover en entreprenant des actions concrètes correspondant aux nouveaux besoins, dans le cadre d'un partenariat avec d'autres acteurs dont les personnes concernées elles-mêmes.
- Agir en partenariat avec les pouvoirs publics.

Les valeurs de l'action sociale, telle qu'elle vient d'être définie, ont été construites, entre autre, dans le cadre des deux principales organisations nationales d'action sociale suivantes :

- Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privées Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
- Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS).

Carrefour y adhère et/ou a participé à leur développement national et régional.

Valeurs des associations de solidarité

Le cadre juridique et organisationnel de la mise en œuvre de ces valeurs correspond à celui des associations relevant du code local maintenu en vigueur en Alsace – Moselle. Ce choix du cadre associatif ne relève pas d'une option opportuniste pour les avantages dans la gestion que peut donner ce statut juridique. Il correspond à l'émergence même de Carrefour lorsque des militants se sont associés pour agir en commun pour l'intérêt général de la société et plus particulièrement des jeunes.

Dans les faits, le statut associatif couvre des réalités très hétérogènes. C'est pourquoi il importe de préciser à quel modèle associatif Carrefour entend faire référence. Il est, en effet, nécessaire de distinguer les associations de solidarité, notre modèle de référence, des autres associations.



Le modèle des associations de solidarité renvoie à la conceptualisation qu'en a proposée François Bloch-Lainé qui fut pendant longtemps le président de l'UNIOSS. Quelques critères fondamentaux définissent ce type d'association :

- Une démarche libre et organisée pour accompagner des personnes fragilisées.
- Une organisation mobilisant des bénévoles, des volontaires, des salariés dans un but autre que lucratif et à partir d'une liberté nourrie par un humanisme.
- Un lieu d'ambition à partir duquel on veut « refaire la société », l'améliorer, la perfectionner. Il y a un projet collectif, associatif, qui s'inscrit dans un projet plus vaste, un projet de société.

Ces critères montrent que les associations de solidarité ne sont pas des œuvres de bienfaisance et qu'elles ne s'inscrivent pas dans une stricte logique de prestations de service. Si, cependant, elles gèrent des services ou des équipements, c'est comme moyen au service d'un projet d'une autre nature. L'objectif est de consolider, de recréer des liens avec des personnes accueillies de telle sorte qu'elles se voient offrir plus qu'ailleurs des possibilités de parole et d'initiative. L'objectif est aussi de les rendre acteurs de leur propre vie et qu'elles puissent devenir à leur tour promoteurs de liens avec leur entourage. Il ne s'agit pas de se limiter à leur proposer des services comme pourrait effectivement l'assurer toute entreprise commerciale, il s'agit aussi de s'appuyer sur ces services rendus pour engager un objectif d'insertion sociale.

Le rappel, avec une certaine insistance, des valeurs des associations de solidarité prend son sens face à la forme de marchandisation rampante de l'action sociale et médico-sociale que l'on connaît depuis au moins une quinzaine d'années.

La mise en marché de l'action sociale ou médico-sociale publique passe par différentes orientations qu'il faut bien identifier :

- Les associations sont considérées comme des opérateurs. De moins en moins reconnues pour leurs missions, elles sont, en réalité, placées en situation de « réponse à une commande », tels des opérateurs interchangeables.
- La mise en concurrence des associations. La « mise en marché » de l'action sociale et médico-sociale se manifeste également en faisant entrer les actions des associations dans le code des marchés publics et la logique des appels à projet. Dans ce cas, les pouvoirs publics encouragent la concurrence entre associations d'un même champ : appel d'offre avec logique de concurrence, choix de l'opérateur en fonction du moindre coût, etc. Avec le développement de cette logique, les associations sont face à une injonction paradoxale. En effet, d'un côté les financeurs réclament davantage de partenariat et de coopération, voire de fusion entre les associations avec une volonté affirmée de rationalisation et de mutualisation des moyens. En même temps, elles rendent cet objectif difficile, voire impossible, en organisant leur mise en concurrence.
- La valorisation du « management » dans un imaginaire du marché et une valorisation de l'excellence supposée des entreprises. La technicisation de l'action sociale, l'essor de l'évaluation quantitative et des modes de comparaison sont quelques-unes des pratiques sociales qui donnent un support « objectif » au calcul de type coût/bénéfice sans lequel aucune marchandisation de l'action sociale n'est possible. Ces propos ne vont pas à l'encontre d'une évaluation plus qualitative des actions engagées qui est effectivement nécessaire. Mais alors il ne s'agit plus d'indicateurs physico-financiers, sur le modèle de l'entreprise, mais de l'application d'un

référentiel discuté et négocié au préalable avec les acteurs (« les opérateurs ») concernés.



Le type d'action sociale mis en œuvre par Carrefour n'a pas pour objectif d'organiser des services d'hébergement, de restauration, de loisirs, d'accompagnement, etc., ce que le secteur marchand pourrait faire dès lors que les usagers, devenus des clients, sont rendus solvables par des aides financières publiques. L'action sociale telle que nous la définissons a une finalité plus importante qui porte sur la transformation des usagers qui sont confiés, c'est-à-dire plus précisément sur leur progression sociale pour plus d'autonomie, tout en s'inscrivant dans un autre objectif, plus collectif, qui vise à garantir et renforcer la cohésion sociale. Ainsi, les associations de solidarité proposent effectivement à leurs usagers des services qui sont des moyens, parmi d'autres, pour parvenir à l'objectif premier.

C'est dire que pour éviter de tomber dans le piège de la marchandisation, il y a urgence pour les associations de solidarité, comme Carrefour, de redéfinir leur place dans une action sociale refondée sur les bases de sa définition reprise dans la loi du 2 janvier 2002 et qui privilégie la promotion sociale des individus et la cohésion sociale.

Les associations de solidarité sont donc invitées à se positionner et à redéfinir leurs «spécificités méritoires¹». En reprenant leurs fonctions principales distinguées par François Bloch-Lainé, quelles questions ont-elles à faire valoir ?

– «La fonction d'avant-garde» ou «d'innovation sociale», c'est-à-dire l'aptitude à révéler la demande sociale et à apporter des réponses nouvelles par la construction d'une offre permanente de services de qualité. Ce choix est incompatible avec les processus de mise en marché de l'action sociale où dominant le projet ponctuel et non la mission, la mise en concurrence, l'exigence des indicateurs de rentabilité immédiate.

– «Le moindre coût pour la collectivité» lié au principe de non-lucrativité des associations et à la mise en jeu des gratuités (dons de temps ou d'argent) ou encore à la mobilisation du bénévolat. La compréhension de ce principe suppose que la mise en concurrence qui prévaut aujourd'hui ne se limite pas au seul critère financier du « moins-disant » immédiat, mais qu'elle intègre un système d'évaluation permettant de rendre compte des avantages réalisés pour les usagers et la société en général sur le long terme. Cela nécessiterait également que les comptes financiers utilisent davantage la valorisation des gratuités et du bénévolat, ce que permet la loi mais qui est encore peu pratiqué et ignoré des services de contrôle administratif.

– «La réfection du tissu social » qui, pour les associations de solidarité, fait appel au concept de « la citoyenneté au quotidien» et que l'on pourrait appliquer plus largement à l'approfondissement de « l'utilité sociale ». Cela renvoie à la question fondamentale des finalités de l'action sociale ou médico-sociale dans un monde dominé par les seules valeurs de l'économie libérale.

Cette référence aux valeurs des associations de solidarité détermine les relations que Carrefour entretient avec les pouvoirs publics. Pour fonctionner et faire vivre son projet, Carrefour perçoit en effet des subventions publiques. Ce mode de financement fait des financeurs des partenaires de Carrefour. L'association n'entend pas intervenir comme prestataire de service pour le compte des collectivités publiques, mais bien en tant que partenaire.

La mise en œuvre de l'action sociale nécessite en effet une collaboration étroite avec les instances administratives et politiques et s'appuie sur le concours d'acteurs

¹ L'expression est de François Bloch-Lainé

bénévoles. Ce partenariat se traduit notamment dans la contractualisation d'objectifs et de moyens. Dès lors, ces subventions ont valeur de reconnaissance de la contribution à un objectif d'intérêt général du projet associatif et du projet d'établissement qui en découle.

L'association Carrefour reste très attachée à ce financement par subvention car c'est avant tout le projet de l'association que la puissance publique finance et non pas les activités qui en découlent.

5 - Articulation des valeurs et traduction dans l'action de Carrefour

Le rappel de l'origine des différentes valeurs qui déterminent l'action de Carrefour montre des similitudes entre les différents champs de référence qui renvoient aux valeurs de l'humanisme. Cet idéal ne prend un sens concret que s'il se traduit dans des logiques d'action menées au quotidien. C'est pourquoi, le projet associatif de Carrefour insiste sur le fait que :

- La personne accueillie est au centre du dispositif en tant que usager - acteur. Cette approche repose fondamentalement sur la dignité et la prise en compte de la résidente ou du résident comme une personne unique et à part entière ayant droit à : l'éducation, la formation, le travail et l'emploi, un logement, un accès à la culture et à l'information, la santé, des ressources décentes, la liberté du déplacement, des loisirs.
- La structure et ses établissements ont également pour mission de connaître et d'évaluer les besoins sociaux des jeunes et de rechercher les moyens d'y apporter une réponse adaptée.

Chaque personne est accueillie comme sujet de droit, acteur de sa vie

Carrefour accueille toute personne, sans élitisme, sans discrimination liée à sa culture, sa religion ou son origine sociale. A travers ses actions, Carrefour lui propose, quel que soit son statut administratif à l'entrée en FJT, FH ou CHRS :

- d'évoluer dans son parcours personnel en référence à la solidarité, la tolérance, le partage et le respect des autres nécessaires à l'équilibre d'une communauté de vie et d'une société,
- d'aborder l'état adulte en étant heureux dans un cadre propice à construire sa personnalité,
- de révéler ses ambitions personnelles pour les transformer en projet qui lui soit propre, de développer ses compétences et qualifications,
- de lui offrir l'ensemble des moyens disponibles pour répondre à ses besoins définis en commun.

Chaque personne participe, sans distinction de qualité, de moyens ou de type de financement, aux actions proposées. En cas d'hébergement, aucun signe distinctif ne doit être affiché qui permettrait à des tiers de repérer le type de financement (personnel ou socialisé) duquel elle relève.

Les résidentes, résidents, usagers, sont invités à :

- devenir des citoyens solidaires et responsables, convaincus que le monde dans lequel ils vivent peut être plus juste, moins générateur d'exclusion,
- mettre en œuvre des actes positifs, prendre des responsabilités, des initiatives faisant d'eux de véritables acteurs de leur propre vie,
- participer pleinement à la conception et à la mise en œuvre du projet qui les concerne.

D'une manière générale, l'association Carrefour s'engage à :

- porter une écoute attentive et compréhensive et à prendre en compte la résidente ou le résident dans son parcours d'insertion,
- répondre aux demandes des personnes accueillies, sans toutefois se substituer à elles à travers la pédagogie du contrat,

- reconnaître le droit individuel des personnes à travers une prise en charge de qualité,
- susciter la participation des résidentes et résidents aux décisions qui les concernent afin d'améliorer la qualité de vie de tous,
- mettre en œuvre les solutions adaptées aux jeunes en difficultés d'insertion sociale et, notamment, de créer, de gérer et de promouvoir, avec le concours de professionnels formés et compétents, les établissements et services nécessaires, dans les domaines de l'éducation, la formation, la mise au travail, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la culture, la pratique d'activités culturelles et sportives, l'organisation de loisirs,
- assurer une souplesse suffisante à ses établissements et services pour qu'ils puissent s'adapter en permanence à l'évolution générationnelle des jeunes, en restant attentif à l'émergence de besoins nouveaux,
- faciliter la mobilité des résidentes et résidents entre les différents établissements dans une logique de parcours résidentiel allant des moyens requérant le plus d'assistance à ceux qui marquent une progression positive vers l'autonomie sociale,
- mettre en œuvre en concertation avec chaque jeune un projet éducatif individuel adapté. L'objectif de ce projet est de lui faire acquérir la meilleure autonomie possible dans sa vie quotidienne, sociale et dans son environnement, et de lui permettre de s'épanouir.
- représenter et promouvoir les intérêts moraux et matériels des jeunes en difficultés d'insertion sociale auprès des pouvoirs publics et plus globalement auprès de tous ceux qui ont pouvoir d'action et de décision dans ce domaine
- informer l'opinion sur les besoins et attentes de ces jeunes en faisant ressortir le rôle de l'association dans ce domaine tant sur le plan éthique que sur le plan économique et social.

Chaque résidente ou résident est encouragé à se construire à son rythme

Les actions de formation ou socio-éducatives se réalisent en coopération, dans l'entraide et la solidarité, sans esprit de compétition, sans a priori, sans classement. Chaque jeune a la possibilité de progresser à son rythme, en fonction de son âge et de sa maturité, tout en étant respectueux du rythme des autres par autoformation et/ou formation par les pairs.

Chacun est tenu de respecter l'autre quels que soient son caractère, son intelligence, sa santé, ses capacités, ses difficultés, ses compétences, ses centres d'intérêt. L'action éducative postule que le développement de soi s'obtient dans la confiance, sous le regard compréhensif des personnels sociaux et socio-éducatifs.

Activités culturelles et sportives :

des supports d'éveil de la conscience, de l'intelligence et de la curiosité

Tout au long de l'année, les activités culturelles et sportives se développent. La diversité des activités culturelles et sportives proposée et des installations mises à disposition, doivent faire de Carrefour un véritable lieu de culture et de sport. Cette option permet aux résidentes et résidents de s'investir dans des organisations collectives, libérer leur énergie individuelle et faire l'apprentissage progressif d'une implication dans un groupe.

La démarche culturelle, artistique et sportive est constitutive de toute progression individuelle et collective. Elle permet d'orienter et d'initier les jeunes à une pratique sportive et culturelle, de développer le goût pour la pratique d'un art et d'un sport, de renforcer les relations intergroupes, de former l'esprit d'initiative et de solidarité,

de démystifier l'exercice de certaines pratiques artistiques ou sportives qui pourront s'effectuer, par la suite, dans des structures extérieures de droit commun.

Toutes ces démarches culturelles, artistiques et sportives sont considérées comme des temps forts pendant lesquels s'énoncent des propositions, s'élaborent les projets des résidentes et résidents. En ce sens elles rejoignent les préoccupations de l'action sociale.

Un principe d'action permanent : la mixité ou le brassage social

La mixité sociale, entendue comme la distribution des différentes catégories de populations dans un espace donné, est encore plutôt rare, même si elle est aujourd'hui revendiquée par un grand nombre de politiques publiques. La spécialisation sociale des espaces mêlant l'action éducative et un projet résidentiel paraît au contraire dominante dans une forme d'action sociale construite sur la spécificité des publics avec la logique d'une réponse particulière pour chaque type de public.

L'ouverture, la tolérance, le partage auxquels se réfère l'association doivent se traduire dans le principe fondateur qu'est la mixité sociale. Elle est une réponse aux problèmes de ségrégation, de différenciation sociale, d'inégalités.

Le brassage social favorise le partage, l'échange, la rencontre de populations, sans distinction de genre et de groupes sociaux. Ce principe permet la diffusion de normes sociales, la construction de nouvelles règles de vie en commun et participe ainsi à une meilleure cohésion sociale.

Ces liens contribuent à favoriser la construction de son identité, celle-ci n'étant pas possible sans le regard de l'autre. La confrontation à l'autre rend possible la manifestation de la diversité. Le partage des différences enrichit les pratiques collectives pour que les jeunes accueillis puissent vivre ensemble.

Chaque résidente et résident construit sa personnalité dans un monde ouvert et en mouvement.

Les jeunes accueillis apprennent à vivre ensemble de façon démocratique. Chaque résidente ou résident doit être consulté, invité à exprimer son point de vue dans le respect du point de vue des autres. Il peut ainsi participer au débat interne, à la vie quotidienne et se préparer à sa vie de citoyen adulte responsable de ses choix.

L'ouverture sur l'extérieur doit se traduire également par de nombreuses collaborations tissées avec l'ensemble des acteurs intervenants dans de multiples champs d'action (emploi, formation, logement, santé, vie sociale, culture, sport, etc.). Ainsi les résidentes et les résidents doivent être en permanence invités à se rapprocher, à s'investir et à s'insérer dans toutes les structures existantes sur le quartier et la ville de Metz, afin de compléter et parfaire le travail socioéducatif et de formation engagé au sein des établissements.

Carrefour prend l'engagement de travailler avec d'autres associations poursuivant des buts similaires, dans les différents champs de l'action collective, y compris l'action culturelle. Cet engagement doit se traduire notamment par une implication et un partenariat actif d'administrateurs et de permanents de Carrefour dans des associations locales intervenant pour et auprès des jeunes, comme c'est le cas actuellement avec les associations culturelles que sont La Battucada ou l'Association Culturelle des Nouveaux Trinitaires (ACNT) où Carrefour tient, directement ou indirectement, des positions clés dans la création et le suivi des actions.

Enfin, Carrefour s'engage à ce que ces activités, notamment celles relevant des secteurs culturel et sportif, soient ouvertes sur le quartier et la ville. Aujourd'hui, c'est le cas pour le service de restauration, les équipements sportifs et de loisirs, les ateliers (instrumentarium, sculpture, informatique, etc.).

Un engagement régulé par une éthique

Les actions menées par l'association Carrefour ou en son nom sont à conduire en référence constante à une éthique de l'action sociale et de l'action socio-éducative. Cette éthique est définie au regard des valeurs rappelées précédemment et peut se résumer par les qualités suivantes demandées pour chaque action menée au sein de Carrefour :

- respect de la personne et sa dignité,
- empathie, reconnaissance de la personne dans son individualité et sa singularité,
- respect de la confidentialité,
- recherche systématique de distanciation par rapport aux situations abordées et recherche d'une posture professionnelle,
- relation de confiance réciproque,
- absence de préjugés dans la relation à l'autre,
- transparence et accès à l'information de gestion financière et d'organisation interne,
- désintéressement financier et personnel des adhérents et des administrateurs,
- gestion précautionneuse des actifs,
- justification du niveau de rémunération des salariés,
- justification du remboursement des frais et avantages en nature.

Ces principes éthiques doivent se traduire dans la méthodologie de l'action sociale et de l'action socio-éducative par :

- la prise en compte de la personne accueillie dans sa globalité,
- la définition d'un projet et son inscription dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- l'inscription dans un réseau de partenaires et la mobilisation des ressources disponibles dans l'environnement pour éviter de se substituer à elles et d'éviter ainsi la multiplication de réponses collectives identiques,
- la conjugaison d'une approche individuelle et collective,
- l'évaluation interne des actions en vue de leur adaptation et de leur amélioration,
- l'innovation.

Cette approche globale de la personne accueillie va à l'encontre d'un morcellement des réponses et d'un empilement de mesures qui sont contre-productifs, coûteux et contraires à l'efficacité sociale.

6 – Une gestion prudente et active du patrimoine immobilier et du cadre bâti pour les mettre au service des valeurs et du projet associatif

La gestion du patrimoine immobilier et du cadre bâti est mise au service des valeurs et du projet associatif de Carrefour à travers l'accueil, l'hébergement, la restauration, l'action sociale, éducative, culturelle, sportive et l'insertion sociale et professionnelle.

Les locaux sont organisés en espaces privés (chambres, studios, appartements) et collectifs (accueil, restauration, activités de formation, ateliers socioéducatifs, culturels et sportifs). Ce sont autant d'espaces de socialisation et de transition vers les lieux publics du quartier et de la ville de Metz.

La diversité de l'habitat proposé doit offrir aux résidentes et résidents la possibilité d'un parcours résidentiel visant progressivement leur l'autonomie. Cette organisation de l'hébergement doit permettre, par exemple, à chaque résidente ou résident de commencer son parcours résidentiel par une chambre située rue Marchant, avec un encadrement par une équipe éducative. L'occupation de cette chambre vise à l'acquisition d'une plus grande autonomie en vue d'accéder à un studio, puis à un appartement avec un accompagnement choisi.

Les bâtiments ne sont pas seulement considérés comme des cadres fonctionnels permettant de satisfaire un certain nombre de besoins vitaux : s'abriter et se loger, se nourrir, se reposer, s'entretenir, se divertir. Les locaux sont à considérer comme des espaces d'habitat favorisant le bon déroulement des actes de la vie quotidienne propres à satisfaire les besoins élémentaires de l'existence, mais aussi comme le lieu de l'intimité et un espace symbolique.

Ce sont également des lieux de liberté, de communication et de service, mais aussi des espaces de contraintes à travers le respect d'autrui et des biens collectifs. Ils jouent une fonction d'intégration sociale.

Les bâtiments et locaux sont organisés de manière à ce que chaque résidente, résident et usager :

- développe sa manière particulière d'habiter,
- fabrique le sens qu'il souhaite donner à son lieu de vie,
- donne une valeur symbolique et imaginaire à son habitat,
- construit son identité en s'appuyant sur le sens de son environnement,
- développe des pratiques sociales en utilisant les potentialités de cet environnement,
- structure des relations sociales.

Cet habitat reflète le statut social de ses résidents. C'est pourquoi le conseil d'administration de l'association Carrefour demande explicitement que ce cadre bâti soit en permanence un moyen de valorisation sociale de ses usagers, ce qui passe par un équipement, non seulement agréable à vivre, mais aussi considéré par les habitants du quartier et les messins, sans que l'on puisse l'identifier comme un établissement destiné à un public éventuellement socialement défavorisé.

Cette fonction esthétique du cadre bâti agit également comme relais de sa fonction sociale. C'est-à-dire, une fonction qui permet d'enseigner le goût du beau, l'organisation rationnelle de l'espace, la transmission du désir de posséder soi-même une bel espace à l'issue de son séjour.

L'histoire de la transformation et de l'évolution du cadre bâti montre que les usagers ont pu investir dans les différents projets de construction. Les stagiaires du CAVAIP ont travaillé concrètement sur l'ensemble des chantiers depuis les années 1981. Elles ont donc été parties prenantes des travaux et de l'aménagement de leur propre lieu de vie. C'est là une orientation qui doit être poursuivie, chaque fois que l'opportunité se présente.

Gestion patrimoniale : un vecteur stratégique de l'action associative

L'évolution des capacités d'accueil et des lieux de vie, les statuts d'occupation des locaux en tant que locataire ou propriétaire sont à considérer comme des vecteurs stratégiques de l'association dans la réalisation de ses actions. Cette évolution permet :

- d'assurer le bien-être et la qualité de vie des résidentes, résidents et usagers,
- de les mobiliser en faveur de leur projet d'insertion sociale et professionnelle ainsi que pour leur parcours résidentiel.

En lien avec les architectes, les programmes successifs d'investissement ont structuré et rationalisé la localisation des accueils, des différents types hébergement, des espaces de restauration, des ateliers et salles d'activités socio-éducatives, culturelles et sportives et d'insertion sociale et professionnelle, les cours et le parc. Du dortoir à l'appartement, en passant par la chambre et le studio, de la restauration collective à la cuisine individuelle, de la salle d'étude aux ateliers, le souci premier est d'organiser une maison ouverte sur le quartier et ses habitants ainsi que sur la ville de Metz, à l'opposé d'un internat replié sur lui-même.

Les programmes de rénovation immobilière doivent permettre d'offrir un hébergement en adéquation, non seulement avec les normes officielles de qualité

et de sécurité, mais aussi avec les attentes des jeunes par rapport à un espace privatif autonome disposant de toutes les commodités de vie nécessaires et inséré au cœur de la ville¹.

Le dernier programme de rénovation porte sur la transformation de 57 chambres et un dortoir sans sanitaires privatifs en 68 chambres ou studios (un total de 78 lits) avec sanitaires individuels. Il a été achevé au cours de l'année 2007.

Une gestion parcimonieuse du patrimoine immobilier

On aura compris que le projet de l'association Carrefour ne considère pas son patrimoine immobilier comme une fin en soi, mais comme un moyen au service de l'ensemble de son projet social et socioéducatif. Dans cette perspective, la gestion de ce patrimoine doit être menée de manière parcimonieuse dans l'intérêt financier des usagers et dans l'intérêt des collectivités publiques qui contribuent à son financement.

A ce jour, l'ensemble des travaux engagés rue des Trinitaires et rue Marchant, ainsi que l'achat des immeubles des numéros 3, 4, 5, 7 et 9 de rue des Trinitaires représentent un coût de 706,06 € au m² pour un financement à hauteur de :

- 42,8 % d'apports sur fonds propres de Carrefour
- 29,3 % de subventions publiques
- 15,8 % d'emprunts
- 12,1 % de valorisation de travaux faits par les stagiaires et les formateurs.

Au regard de ce constat, l'association Carrefour souhaite prolonger cette politique de constitution, d'entretien et d'évolution de son patrimoine bâti par des engagements à partir :

- de dons ou legs, soutiens de particuliers cédant à prix préférentiel leurs locaux
- d'apports directs sur fonds associatifs², emprunts auprès d'organismes bancaires
- de soutiens financiers des pouvoirs publics, des collectivités publiques, à travers des subventions d'investissement, de prêts sans intérêt, d'achats pour une valeur symbolique ou à des prix préférentiels.

Toutefois, il est à noter que le patrimoine de Carrefour comprend actuellement un bâtiment occupé dans le cadre d'un bail de type emphytéotique de 31 ans, signé en 1977 entre l'association Carrefour et son propriétaire, l'association « Foyer Saint-Joseph ». Cet équipement a été dévolu en 2006 à l'association Caritas. Le bail

¹ David Vandelannoitte, ingénieur des travaux publics, note dans une monographie réalisée sur Carrefour en 1999 et intitulée « Un cadre bâti au cœur et au service d'un projet... » : « Le cadre bâti est bien au service d'un projet. En outre, les locaux sont facilement accessibles, situés au cœur historique de Metz, à proximité de services publics, d'administrations, des moyens de transport, d'emplois, de loisirs, de culture et de services.

L'ensemble des locaux est généralement jugé par l'extérieur comme accueillant, fonctionnel et entretenu. L'entretien et la maintenance des locaux sont assurés les 365 jours de l'année pour la rue des Trinitaires et la rue Marchant.

La sphère privée de l'hébergement ainsi que le domaine d'accueil des visiteurs, des usagers de la restauration et des locaux socio-éducatifs ont été strictement séparés pour réserver à chacun l'intimité nécessaire dans une grande collectivité. »

² La création du self-service d'un montant de 150 000 francs a été financée par une augmentation d'un franc sur les repas servis au restaurant. Une autre source de financement tient à des travaux qui ont été réalisés en interne avec les concours directs des stagiaires du CAVAIP, des formateurs, des équipes de ménage, d'entretien et de maintenance. De telles réalisations ont été rendues possibles par la présence de compétences spécifiques et d'interventions d'architectes, d'urbanistes, d'experts motivés, d'entreprises compétentes, disponibles et disposées à s'articuler avec les stagiaires du CAVAIP pour lesquelles ces travaux représentent un support de formation, d'adaptation à la vie active et de réentraînement au travail.

arrivant à échéance en septembre 2008, il a été reconduit à l'identique pour une année. Le conseil d'administration de Carrefour inscrit dans son projet associatif à court terme la négociation d'une solution qui préserverait les intérêts légitimes des deux parties prenantes, à savoir les associations Caritas et Carrefour.

En conclusion, la volonté de constituer et gérer un patrimoine immobilier donne à l'association Carrefour les moyens d'une maîtrise des coûts par une mutualisation des établissements d'hébergement, des services, des équipements, des matériels et des outillages. ■

Le projet associatif de Carrefour a été construit au fil du temps, depuis sa création en 1946. Il prend ses racines dans une histoire locale, constamment renouvelée, et dans différentes références morales, civiques, sociales qui ont en commun de se réclamer de l'humanisme.

Ce projet, réécrit en 2008 à partir de différents textes fondateurs de l'association, a été adopté par le conseil d'administration et l'assemblée générale en date du 29 octobre 2008. Il fixe et inspire les choix de l'association et les interventions de ses salariés. A ce titre, il est la base sur laquelle s'appuie le projet d'établissement.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Membres fondateurs et présidents successifs de l'association Carrefour

Fondateurs de l'association

Mlle Simone Haux[†]
Mlle Suzanne Thiam[†]
Mlle Andrée Brion[†]
Mlle Marie-Geneviève Dardaigne

Présidents successifs

M. Bertrand de Maud'huy[†] (1947-1963)
Mme Marie Rebourset[†] (1963-1967)
Maître Gérard Paté[†] (1967-1973)
Mme Madeleine de Gargan-Charpentier[†] (1973-1984)
Mme Anne Driant[†] (1984-1991)
M. Marcel Robin (1991-2002)
M. Yvon Schléret (depuis 2002)

A cette liste de présidents, il convient d'ajouter Mme Jacqueline Picard[†] qui assura durant 33 ans la direction avant de transmettre celle-ci à M. Philippe Carminati.

Annexe n° 2 : Principales dates marquant l'évolution de l'association

▪ Février 1945

Une équipe issue et/ou proche des mouvements de jeunesse catholique, préoccupée par la « reconstruction » de la ville et du département, installe un lieu de restauration et des salles d'activités au 5^{ème} étage d'un immeuble sis, 7, place du Roi Georges à Metz : l'Association Carrefour est née.

▪ Juin 1947

M. Bertrand de Maud'huy, premier président de l'Association, signe un bail de location pour l'immeuble au 36, rue Saint-Marcel à Metz, en vue d'y créer un Foyer de jeunes travailleuses de 50 lits.

▪ Juin 1948

Accueil du jardin d'enfants «les Mésanges» dans les locaux du Foyer Carrefour 36, rue Saint-Marcel à Metz. Il reçoit une cinquantaine d'enfants de 3 à 6 ans.

▪ Mai 1951

L'Assemblée générale de l'Association vote le changement de lieu, au 3, rue des Trinitaires à Metz, et l'augmentation de la capacité d'accueil qui est portée à 90 lits.

▪ Juin-juillet-août 1952

Accueil de nombreux groupes de passage, français et étrangers.

▪ Septembre 1958

Création du Comité de Maison qui se donne pour objectifs suivant :

« Aider la directrice, faire prendre conscience aux pensionnaires des difficultés auxquelles se heurtent le comité et la directrice, tant en matière de finances que d'organisation, pour assurer la vie du Foyer, étudier les aménagements en tenant compte de l'avis général et des possibilités financières. »

▪ Mai 1963

Suite à une demande du Foyer Carrefour, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF) cherche une formule d'aide individuelle aux jeunes disposants de faibles moyens financiers.



▪ **Juin 1967**

Recherche de solutions et élaboration de propositions de formation permanente et de promotion sociale pour les jeunes travailleuses.

▪ **Décembre 1973**

Location d'un appartement type F4 au 1/46, rue Rochambeau à Metz.

▪ **Mars 1975**

La ville de Metz vend à Carrefour les immeubles communaux sis, 5 et 7, rue des Trinitaires.

▪ **Septembre 1976**

Premier stage « 50 000 jeunes » (dispositif innovant national) organisé par le Foyer Carrefour.

▪ **Septembre 1977**

Succession au Foyer Saint-Joseph, et transformation de celui-ci en Foyer d'hébergement pour mineurs, en Centre d'hébergement pour jeunes adultes et en Foyer de jeunes travailleurs.

Achat du 5-7 rue des Trinitaires. La capacité d'accueil du Foyer Carrefour pourra être de 183 lits.

▪ **Juillet 1980**

Achat du 3, rue des Trinitaires à l'Office Public d'Habitation à Loyer Modéré (OPHLM).

▪ **Avril 1981**

Ouverture du Centre d'Adaptation à la Vie Active et d'Insertion Professionnelle (CAVAIP).

▪ **Mars 1982**

La DDASS accorde un agrément de 50 lits pour le foyer-centre d'hébergement.

▪ **Septembre 1982**

Constitution du Comité local mutuel pour le logement des jeunes.

▪ **Octobre 1985**

Pour faire suite à la décentralisation en matière d'action sociale, nous déposons en ce mois d'octobre nos nouveaux budgets prévisionnels. C'est ainsi que Carrefour comprend désormais :

- un Foyer de Jeunes Travailleuses de 133 lits
- un Foyer d'Hébergement de 19 lits
- un Centre d'Hébergement de 31 lits
- un Centre d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle pour 48 stagiaires.

▪ **Janvier 1986**

Ouverture de la salle d'exposition « Carrefour des Arts ».

▪ **Avril 1986**

Adhésion à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ).

▪ **Avril 1987**

Mise en place des ateliers informatique et sculpture.

▪ **Octobre 1988**

Edition et diffusion d'un « livret de santé » conçu et réalisé par Carrefour et l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales (ORSAS).

▪ **1989**

La Commission d'Aide aux Résidents, Adultes en difficulté (CORADIF), initié par Carrefour, la DDASS et la CAF, réunit régulièrement les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) de Moselle, les Mission locales et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

▪ **Juin 1991**

Signature d'un protocole de collaboration entre Carrefour et l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (URAPEDA) pour la mise en place d'un atelier multimédia.

▪ **Avril 1992**

Ouverture d'une boutique FUAJ-Lorraine, au 7, rue des Trinitaires.

▪ **Mars 1993**

Assemblée générale constitutive de Promotique qui est une école-entreprise née d'une collaboration entre la congrégation des Sœurs de la Providence de Saint-André et Carrefour.

▪ **Juillet 1993**

Ouverture d'un centre de loisirs sans hébergement permanent, (CLSH) Carrefour-Junior.

▪ **Décembre 1993**

Achat du 4, rue des Trinitaires à Metz en vue d'y installer, 7 appartements et 1 instrumentarium.

▪ **Août 1995**

Action de solidarité humanitaire et chantier au Sénégal, avec l'Association Baobab pour aider les villageois de Rosso à poursuivre les travaux de défrichage et de construction d'une école.

▪ **Décembre 1995**

Mise en place et édition d'une grille d'analyse et de réflexion sur les 3 secteurs d'activités de Carrefour intitulée : Comparaison Foyer de jeunes travailleuses, Foyer d'hébergement, Centre d'hébergement et de réadaptation sociale.

▪ **Juillet 1996**

L'association Carrefour est autorisée à augmenter la capacité du Foyer d'Hébergement de 5 lits.

▪ **Janvier 1997**

Création, à Carrefour, d'un Espace d'Écoute avec une praticienne de la relation d'aide.

▪ **Mai 1997**

"Forme en tête" une semaine d'animation autour de l'hygiène, de la santé et du bien-être.

▪ **Juin 1997**

Signature d'un protocole de collaboration entre Carrefour et la Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Moselle visant à développer une éducation musicale active pour et avec les enfants, préadolescents, adolescents, adultes, dans le cadre des activités développées par l'Instrumentarium de l'Association Carrefour.

▪ **Janvier 1998**

Carrefour souhaite créer un lieu qui permettrait la restructuration des jeunes en perte de repères : "Projet d'aménagement d'une exploitation agricole. Lieu de travail et de vie pour des jeunes en milieu rural".
Mise en place en cuisine de la méthode HACCP.

▪ **Février 1998**

Les services vétérinaires et d'hygiène alimentaire nous attribuent une nouvelle marque sanitaire pour la fabrication et la livraison de préparations culinaires élaborées à l'avance en liaison chaude pour 250 repas/jour.

▪ **Juin 1998**

Échange entre le centre Kala Kaviri, troupe de danseurs et comédiens du sud de l'Inde et Carrefour.

▪ **Août 1998**

Signature d'une convention d'hébergement et de restauration avec la section « Sports études » du collège Arsenal.

▪ **Juin 1999**

Le Centre de recherche et d'information nutritionnelle (CERIN) attribue à Carrefour le Prix CERIN de Nutrition, pour la création d'un Club Minceur.

▪ **Octobre 1999**

Extension de 5 lits pour le CHRS, ce qui porte le nombre de lits à 36.

▪ **Juillet 2002**

Étude et demandes de financements pour la transformation de 57 chambres et d'un dortoir, en 68 chambres pour 78 lits.

20

▪ **Novembre 2003**

Le site Internet de Carrefour est ouvert. <http://www.carrefour-metz.asso.fr>

▪ **Avril 2006**

Délibération du Conseil d'administration en faveur de l'achat du 9 rue des Trinitaires pour l'installation de bureaux, salles de réunion et d'archivage pour le Conseil d'administration et l'Association et de l'appartement de service du directeur.

▪ **Avril 2007**

Mise en place d'une mission de mise à jour du projet d'établissement(s).

▪ **Mai 2007**

Installation d'un comité de pilotage chargé du suivi de la mission « projet d'établissement(s) ».

Annexe n° 3 : Évolutions statutaires

▪ **Le 8 novembre 1946** (constitution de l'association)

Article 1 : Dénomination « Les amis du Carrefour »

Article 2 : Siège social – 7 Place du Roi Georges à Metz

Article 3 : Buts « L'association a pour but l'aménagement et la gestion d'un foyer destiné à assurer à toute la jeunesse féminine et particulièrement aux ouvrières et employées isolées : un appui matériel et moral, des repas et un logis convenable, la création d'un centre de culture : bibliothèque, jeux, destiné à fournir à la jeunesse des loisirs éducatifs. »

▪ **Juin 1947**

Transfert du siège social au : 36 rue, Saint Marcel 57000 à Metz

▪ **8 mai 1951**

Changement de dénomination : « Les Amis du Foyer de jeunes filles Carrefour »

▪ **13 juin 1980**

- Changement de siège social : 6, rue Marchant 57000 Metz

- Changement de dénomination, l'association prend pour nom «Foyer Carrefour »

- Modification des buts, l'article 4 des statuts précise que :

« l'association a pour but de gérer un foyer Soleil 6,3,5,7, rue des Trinitaires et 6 rue Marchant en vue d'assurer aux jeunes travailleuses, apprenties et étudiantes et particulièrement aux jeunes isolées et démunies :

- des repas, un logis convenable, une action socio-éducative et d'éducation populaire
- d'accueillir des personnes et des groupes français et étrangers pour des séjours d'études et de tourisme social ainsi que pour des stages de formation culturelle permanente ou sportive
- de promouvoir et de réaliser par tous les moyens dont dispose l'association les institutions d'éducation et de culture populaire, d'action morale et sociale
- de promouvoir et de réaliser des établissements et services d'adaptation à la vie active et de réinsertion professionnelle».

▪ **24 mars 1994**

Modification de la raison sociale, l'association prend pour nom : « Association Carrefour »

Modification des buts : L'article 4 des statuts est rédigé comme suit :

« La mission générale de Carrefour est d'accueillir tout jeune, et spécialement tout jeune en difficulté, comme une personne unique. Carrefour n'est pas seulement un lieu qui reçoit des résidentes mais aussi

une maison qui accueille de façon personnelle chaque jeune, considéré comme responsable de sa vie, capable de percevoir, en lui et dans son environnement, les normes qui guideront ses choix essentiels, son parcours d'humanité.

Cela se traduit notamment par :

- une large équipe, bénévole et permanente, d'animation et de gestion, soucieuse d'écoute et d'action
- l'ouverture sur le monde et sur la vie grâce à la diversité des activités proposées au sein de la maison et à l'extérieur.
- Bâtiments et équipes, la maison toute entière cherche à exprimer quotidiennement le goût de la vie, le goût de la création et de la beauté, celui de la liberté et de la marche vers l'autonomie, la lutte contre l'exclusion, le goût du courage et de l'entraînement à l'effort, l'amour de soi et l'ouverture à autrui.

A cette fin, Carrefour administre « un équipement social polyvalent » de type foyer Soleil pour :

- des résidentes et résidents qui sont apprentis, lycéens, étudiants travailleurs, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi en insertion sociale et professionnelle,
- des usagers et passagers individuels ou en groupes

L'association Carrefour gère des secteurs d'activités spécifiques qui sont : un Foyer de jeunes travailleuses, un Foyer d'hébergement, un Centre d'hébergement et de réadaptation sociale, un Centre d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle, une Auberge de jeunesse, un Espace d'expositions « Carrefour des arts », des lieux d'activités culturelles, sociales et sportives.

L'association Carrefour offre également des services complémentaires : d'hébergement et de restauration, des salles d'activités, de réunions ou de séminaires, d'activités socio-éducatives et d'insertion, des actions culturelles, des activités sportives.

L'originalité de Carrefour et son efficacité sociale résident dans cette articulation entre les secteurs d'activités spécifiques et les services complémentaires.

L'association Carrefour a également pour but de promouvoir et de réaliser, par tous les moyens dont elle dispose, des services ou établissements utiles pour les populations concernées au plan local, départemental et régional.»

Annexe n° 4 : Principales dates marquant l'évolution des locaux et des capacités d'accueil

- **Février 1945**
Installation d'un lieu de restauration et de salles d'activités au 7, place du roi Georges.
- **Juin 1947**
Location d'un immeuble situé 36, rue Saint-Marcel à Metz en vue d'y créer un Foyer de travailleuses de 50 lits.
- **Mai 1951**
Déménagement du Foyer au 3, rue des Trinitaires à Metz, la capacité d'accueil est portée à 90 lits.
- **Janvier 1964**
Aménagement d'un grand dortoir en 7 chambres et y accueillir des jeunes filles rapatriées d'Algérie.

- **Novembre 1967**
Le Conseil d'Administration de l'Association des Amis du foyer Carrefour décide, sur proposition de son président, d'entreprendre les démarches nécessaires pour la construction d'un nouveau foyer.
- **Avril 1969**
Le Conseil Social et Culturel de la Moselle dépose son étude sur les besoins en foyer de jeunes travailleuses dans l'agglomération de Metz dont la conclusion est la suivante : « les besoins sont réels et ils permettent de dire qu'il est raisonnable de porter l'équipement de l'agglomération à 360 lits, ce qui conforte l'extension de Carrefour. »
- **Janvier 1973**
La CAF de la Moselle annonce son intention d'intervenir d'une façon très importante dans la réhabilitation du Foyer Carrefour, si celui-ci s'intégrait dans un complexe socioculturel ouvert sur le quartier.
- **Décembre 1973**
Location d'un appartement type F4 au 1/46, rue Rochambeau à Metz. Cet appartement représente une étape supplémentaire vers le logement autonome.
La ville de Metz met à disposition de Carrefour les immeubles situés 5 et 7, rue des Trinitaires.
- **Août 1974**
L'OPHLM, par obligation légale, demande à l'association Carrefour d'acquérir l'ensemble des immeubles. Une demande est faite dans ce sens auprès de la ville de Metz.
- **Mars 1975**
Le Conseil municipal de la ville de Metz accepte de vendre à l'association Carrefour les immeubles communaux sis 5 et 7 rue des Trinitaires moyennant un franc symbolique.
- **Février 1977**
Début des travaux de déblaiement des immeubles 5 et 7, rue des Trinitaires.
- **Septembre 1977**
Succession au Foyer Saint-Joseph, 6, rue Marchand et transformation de celui-ci en foyer de jeunes travailleuses.
Achat du 5 et 7 rue des Trinitaires à l'OPHLM en vue d'y installer des studios, des appartements et des locaux socio-éducatifs dont une crêperie. La capacité d'accueil du Foyer Carrefour pourra être de 183 lits à l'issue des travaux des 3/5/7, rue des Trinitaires et 6, rue Marchant. Début des travaux de transformation du Foyer Carrefour.
- **Juillet 1980**
Achat du 3, rue des Trinitaires à l'OPHLM.
- **Avril 1981**
Début des travaux de transformation du 3, rue des Trinitaires.
- **Juin 1983 – Juillet 1994**
Sont successivement terminés, rue des Trinitaires et rue Marchant, les salles d'activités, les chambres de familles, les salles de télévision et de recherche d'emploi, la cafétéria, les façades sur rue et sur cour, la buanderie, la cuisine et les laboratoires, les réserves et les chambres froides, la bibliothèque/salle de travail et de documentation.
- **Décembre 1993**
Achat du 4, rue des Trinitaire à Metz en vue d'y installer 7 appartements et un instrumentarium.
- **Décembre 1994**
Fin des travaux de démolition du 4, rue des Trinitaires.
- **Janvier-Décembre 1995**
Réalisation des travaux tous corps d'état au 4, rue des Trinitaires par les stagiaires du centre d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle et les entreprises.

- **Mars 1995**
L'ancienne imprimerie Hellenbrand de la rue des Trinitaires est réhabilitée par des jeunes stagiaires du CAVAIP.
- **Juin 2002 – Novembre 2007**
Mise en œuvre d'un programme de rénovation immobilière d'une partie du bâtiment de la rue Marchant : réalisation et rénovation de blocs sanitaires, réfection de deux bureaux, réhabilitation des 57 chambres et un dortoir en 68 chambres individuelles.
- **Avril 2006**
Achat du 9, rue des Trinitaires afin d'y installer les bureaux de l'association et l'appartement de service du directeur
- **Décembre 2006**
Le patrimoine de l'association St Joseph est dévolu au profit de Caritas Moselle
- **Septembre 2007**
Définition d'un programme de travaux d'entretien et de maintenance pour les bâtiments 6, rue Marchant et 3, 5,7, rue des Trinitaires.
- **Novembre 2007**
Caritas propose une hypothèse de location et une hypothèse de vente des immeubles rue Marchant

Annexe 5 : Évolution des capacités

L'évolution des locaux et des capacités d'accueil a été constante tout au long des soixante années passées. Elle s'est réalisée à travers diverses implantations de bâtiments, tous situés au centre de la ville de Metz :

Lieux	Date de début d'usage	Date de fin d'usage	Statut d'occupation
7, place du Roi Georges	Février 1945	Décembre 1947	Locataire
36, rue Saint Marcel	Juin 1947	Octobre 1954	Locataire
3, rue des Trinitaires et 5-7, rue de la Glacière	Mai 1951	Juillet 1980	Locataire
5-7, rue des Trinitaires	Septembre 1977		Propriétaire
1/46, rue Rochambeau	Décembre 1973	Avril 1977	Locataire
6, rue Marchant	Septembre 1977		Locataire avec obligations du propriétaire
3, rue des Trinitaires et 5-7, rue de la Glacière	Juillet 1980		Propriétaire
4, rue des Trinitaires	Décembre 1993		Propriétaire
9, rue des Trinitaires	Juin 2006		Propriétaire

Les capacités d'accueil et d'hébergement sont passées de 50 lits à 90 lits puis à 183 lits pour se stabiliser à ce jour à 235 lits. L'adaptation des locaux est intimement liée à l'évolution des demandes exprimées par les jeunes elles mêmes ou leurs familles et par les réponses apportées par Carrefour à la demande des pouvoirs publics. Celle-ci s'est organisée progressivement sur le territoire de la ville de Metz au profit principalement des Mosellans et des Lorrains.

Cette évolution a été notamment marquée par la reprise en 1977 de l'orphelinat Saint-Joseph. Face à l'impasse pédagogique, financière, organisationnelle, les religieuses et l'association gestionnaire de l'orphelinat Saint-Joseph ont été contraintes par les pouvoirs publics à transférer les résidentes, les personnels, l'activité et les équipements à l'association Carrefour qui a accepté d'assurer la succession et la pérennité de l'œuvre.

Ce projet a été intégré de manière cohérente à l'ensemble des équipements et services existants. En mars 1977 Carrefour demande à un architecte d'établir un avant projet de transformation de l'orphelinat St-Joseph. Les premiers travaux démarreront en mars 1978 et s'achèveront en janvier 1981.